

Le département en vigilance sécheresse

Le Pas-de-Calais a connu en 2022 une situation de sécheresse avec une pluviométrie inférieure de 36 % à la moyenne habituelle, ce qui a provoqué un assèchement des sols inédit depuis 1958. La recharge des nappes phréatiques était donc très attendue compte tenu du risque fort d'un nouvel épisode de sécheresse en 2023.

Au final, l'hiver 2022-2023 a été marqué par une recharge tardive débutée en janvier et une pluviométrie irrégulière avec une longue période sans pluie de février à la mi-mars. Depuis un mois, si le retour de pluies importantes a permis une remontée des niveaux des nappes phréatiques, cette recharge des nappes est toutefois très inégale entre le nord-ouest du territoire qui a connu des précipitations régulières présentant des niveaux supérieurs à la moyenne et le sud-est où le déficit de précipitations n'a permis qu'une recharge modeste des nappes avec des niveaux inférieurs à la moyenne. Il convient de prendre en compte le fait que les pluies des prochains mois n'alimenteront désormais plus ces nappes, au profit du développement de la végétation et de l'évaporation.

Le département du Pas-de-Calais est situé en amont des bassins versants hydrographiques du département du Nord et contribue par de nombreuses interconnexions à l'alimentation en eau des populations de ce département. Or le département du Nord connaît une situation qui a conduit le préfet du Nord à placer dès le 14 avril dernier la totalité du département du Nord en situation de vigilance sécheresse.

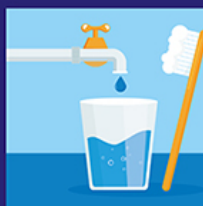
Compte tenu de la faible recharge des nappes, du risque élevé d'une sécheresse cet été et de la nécessité d'économiser les ressources en eau souterraine, Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, a placé l'ensemble des bassins versants du département en état de vigilance sécheresse. Cette décision a fait l'objet d'un accord unanime de tous les acteurs du comité départemental de la ressource en eau (représentants des collectivités, de l'industrie, du secteur agricole, de l'Etat,...) qui a été réuni par le préfet hier après-midi.

Le préfet du Pas-de-Calais appelle donc les particuliers, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource et de préserver les milieux naturels qui constituent notre patrimoine commun. **Comme cela a été le cas cet hiver pour éviter les mesures de délestage électrique, le préfet engage chacun à adopter les bons réflexes et à faire preuve de sobriété, cette fois dans les usages de l'eau (cf affiche en PJ).**

La modération des consommations d'eau de l'ensemble des usagers (domestiques, collectifs, industriels et agricoles) doit permettre la diminution des prélèvements dans le milieu naturel et donc de retarder les mesures de restriction. L'objectif est bien de parvenir à une mobilisation individuelle et collective de l'ensemble des acteurs afin d'éviter des mesures plus contraignantes dans les prochaines semaines.

Pour économiser l'eau **chaque geste compte**

particuliers



A la maison

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement
- Évitez de nettoyer façades, toitures et terrasses
- Lavez votre véhicule dans une station de lavage
- Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode « éco »
- Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Au jardin

- Paillez le sol pour conserver l'humidité
- Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
- Évitez d'arroser les pelouses
- Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
- Réduire le nombre d'arrosages
- Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée



entreprises, collectivités

- Lutte contre les fuites de réseaux
- Limitez l'arrosage des terrains de sports, massifs et espaces verts
- Optimisez le processus de production
- Mettez en place des procédés économes en eau



agriculteurs



- Lorsque c'est possible, adaptez vos assolements
- Évitez d'arroser en dehors des cultures et en cas de vent fort
- Optimisez les apports d'eau (outils d'aide à la décision)
- Lutte contre les fuites sur le matériel et sur les réseaux





Plaquette sécheresse - Préfecture du Pas-de-Calais

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 1008.72 Ko

Publié le Vendredi 30 août 2019



Chaque geste compte. Voici quelques chiffres pour illustrer l'impact des gestes d'économie :

- 10 % d'économie pour un ménage, c'est 15 m³ en moins sur une année.

Pour les 1 700 000 ménages du Nord - Pas-de-Calais, cela représente 25 millions de m³, soit 10 000 piscines olympiques ou de quoi irriguer 25 000 ha, soit la moitié de

la surface de pommes de terre du Nord-Pas-de-Calais);

- Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres par heure, soit 220 m³ d'eau par an. Au prix moyen de 4,6 euros/m³ dans le Nord Pas-de-Calais cela représente 1 012 euros. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré réglée ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre de sauvegarder jusqu'à 65 % d'eau.

La modération des consommations de tous les usagers, domestiques, industriels et agricoles permet, par la diminution des prélèvements dans le milieu naturel, de soulager la ressource et ainsi de retarder la prise de mesures de restriction.

Publié le 25 avril 2023